

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-380

Equipements sportifs

Patinoire de Roanne
Nauticum de Roanne

Conditions générales de vente et d'utilisation
Protection des données

Billetterie en ligne

Certifié exécutoire	28/11/2022
Reçu en préfecture	23/11/2022
Publié	28/11/2022

DECISIONS DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tous les règlements des services, hors tarifs, à l'exception des règlements des Assemblées, du service assainissement et des transports publics de voyageurs ;

Considérant que Roannais Agglomération gère la patinoire de Roanne, située rue des Vernes à Roanne ;

Considérant que Roannais Agglomération gère le Nauticum, situé rue Général Giraud à Roanne ;

Considérant que les équipements sportifs précités proposent désormais un service de billetterie en ligne ;

Considérant que la vente en ligne est conditionnée par l'acceptation par le consommateur des conditions générales de vente et d'utilisation ;

Considérant que les conditions générales de vente et d'utilisation intègrent la protection des données ;

DECIDE

- D'approuver les conditions générales de vente et d'utilisation, et de protection des données, relatives à la mise en place d'une billetterie en ligne pour la Patinoire et le Nauticum.

Par délégation du Conseil communautaire



Le Président,
Yves Nicolin,
Maire de Roanne